

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2018

I/ BILAN DES TRAVAUX ET PROJETS 2018 :

1/ Rappel des travaux réalisés en 2017 :

- SIED : enfouissement des lignes : 131 K€
- VOIGNIER : embellissement cœur de village : 30 K€
- COLAS : Aménagements : 80 K€
- FERRAND : éclairage LED : 13 K€

- Assainissement Lallevaux : 10 K€
- Conseil départemental COLAS : reprofilage RD 140 : 6 K€
- Jarjaval : béton atelier : 3 K€
- AIIS : protection du clocher contre les pigeons: 2.5 K€

- Subventions :
 - o Aide à la voirie : 15 K€
 - o Bordures de trottoirs : 3 K€
 - o Amendes de police : 4 K€
 - o DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux) : 17 K€

II/ DISCUSSION SUR LES TRAVAUX 2018 À PROGRAMMER :

Le fleurissement, c'est l'affaire de tous : chaque membre de la commune doit contribuer à l'embellissement du village.

Travaux : les lieux à l'abri du passage d'animaux seront privilégiés

En 2018, les travaux du cœur du village prendront fin. La poursuite de la réfection de la voirie du centre du village est programmée

Une demande de subvention a été présentée pour la rénovation de la salle de mairie : volets, électricité, mobilier,... Par ailleurs, une action est toujours en cours avec TEPCV (Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte). Elle concerne les fenêtres de la mairie et la poursuite des éclairages LEDS (dont aire de jeux).

Le conseil municipal sera également appelé à se prononcer sur l'éclairage public et la réalisation de trottoirs en direction de l'aire de jeux.

L'éclairage de certains secteurs du village est à parfaire.

III/ FINANCES :

Présentation des comptes de gestion et comptes administratifs :

Sylviculture :

BUDGET SYLVICULTURE

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	76517.54	54632.07
Investissement	36584.96	105272.46

Excédent global après report 2016 : 9 892 .82 €

BUDGET COMMUNAL

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	169874.92	253444.51
Investissement	222731.45	125314.89

Excédent global après report 2016 : 145 048.98 €, dont 131 k€ restant à verser au SIED

IV/ FORÊTS :

- La dernière vente réalisée par la commune a été conclue au prix de 21 600 €.
- Dossier mares : le diagnostic et les différentes études ont été réalisés. L'Agence de l'eau avait tout d'abord refusé le dossier. Finalement la subvention s'élèvera à 5 000 € pour 10 000 € de travaux envisagés.
- PEFC : ils ont défini de nouvelles conditions de certification de gestion forestière durable. La commune s'engage à respecter le cahier des charges PEFC.
- Un solde de frais sur la desserte forestière est à partager avec Meurcourt

V/ URBANISME :

Habitat 70 doit faire un pré-projet d'aménagement de la maison Bricler, pour laquelle le conseil municipal prend une décision d'acquisition.

L'ADIL (Association Départementale pour l'Information au Logement) et SOLIHA (Agence Immobilière Solidaire pour l'Habitat) ont également été contactées.

En 2017, 7 permis de construire ont été déposés sur la commune.

VI/ QUESTIONS DIVERSES :

Place de la Madeleine : un courrier de plainte sur la circulation dans le secteur a été déposé en mairie (vitesse, place du car non identifiée, ...). Les travaux terminés, une sécurisation de la zone sera mise en place, notamment avec du marquage au sol.

Le syndicat de rivière veut se transformer en syndicat mixte en rapport avec la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Communauté de communes : délibération en vue de demander au préfet la dissolution du Triangle Vert et d'autoriser la création d'un nouveau territoire.

La commune de Villers renouvelle son adhésion à AIIS (Association Insertion Intercommunale de Saulx) : 250 €.

Depuis la réception des rôles d'Ordures Ménagères par la communauté de communes, la commune assure un suivi attentif des recouvrements.

La Commission Communale d'Aménagement Foncier se réunira le 28 février prochain.

Débat autour d'une délibération de principe sur la préservation des haies : possibilité de classement par la préfecture.

Animation au village : film d'Alain Baptizet le 24 février, Expo et conférence de Michel Sauvageot le 2 mars, Présentation de la vigne de Brotte par le groupe RICTUS le 23 mars.

La dérogation pour l'accessibilité de l'église a été reçue.

Le Conseil Municipal devra se pencher sur la Taxe d'Aménagement, qui procure à la commune les seules ressources nécessaires au raccordement des nouvelles habitations. Actuellement, le coût pour une maison individuelle est de l'ordre de 914 €, largement insuffisant pour permettre à la commune d'assurer tous les travaux nécessaires.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le 9 mars avec l'examen du budget 2018.